

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de qualification professionnelle « Animateur de loisir sportif »

MAJ le 03/01/2023 V.4

Pré-requis et conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

A l'entrée en formation le candidat au CQP « ALS » doit répondre aux exigences suivantes :

- Etre agé de 16 ans révolus
- Etre agé de 18 ans à la date de délivrance du CQP (certification)
- Etre titulaire du PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement.

Programme de la formation

Bloc de compétence 1

Préparation et animation de cycles de séance de loisir sportif.

1.1 : Identification des caractéristiques et des besoins des pratiquants

Disposer de connaissances sur les différents types de publics accueillis et leurs caractéristiques

Maîtriser les outils et démarches permettant d'identifier le niveau de pratique, les capacités et les limites des pratiquants

1.2 : Santé / Anatomie / Physiologie

Maîtriser les connaissances en matière de santé, anatomie et physiologie indispensables pour accompagner les pratiquants de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation

1.3 : Construction d'une séance ou d'un cycle de séances

Maîtriser les outils et démarches permettant d'élaborer une séance ou un cycle de séances, réaliser son bilan et son ajustement

1.4 : Règlementation et sécurité des pratiques

Maîtriser les différentes réglementations encadrant l'exercice du métier d'ALS, les activités physiques et sportives et la mise en sécurité des pratiquants et des tiers

1.5 : Animation et encadrement d'une séance de loisir sportif

Maîtriser les démarches et méthodes pédagogiques permettant d'animer une séance dans sa famille d'activités

Maîtriser les outils et démarches permettant d'adapter des cours en visio

1.6 : Activités et techniques de l'option JSJO

Maîtriser les activités et techniques propres aux jeux sportifs et jeux d'opposition

1.7 : Activités et techniques de l'option AGEE

Maîtriser les activités et techniques propres aux activités gymniques d'entretien et d'expression

1.8 : Activités et techniques de l'option ARPO

Maîtriser les activités et techniques propres aux activités de randonnée de proximité et d'orientation

Bloc de compétence 2

Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

2.1 : Comprendre le fonctionnement de sa structure

Se familiariser avec les modes d'organisation et de fonctionnement des structures au sein desquelles un animateur de loisir sportif est susceptible de travailler

2.2 : Planifier et rendre compte de ses activités

Connaître les principales réglementations ayant un impact sur l'organisation et la mise en œuvre de ses activités

Disposer d'une méthodologie permettant d'organiser ses activités

Disposer d'une méthodologie permettant de rendre-compte de ses activités aux responsables de sa structure

2.3 : Communiquer avec le public

Se familiariser avec les réseaux sociaux et leurs modalités de fonctionnement

Intégrer les outils digitaux dans sa communication à destination du public

2.4 : Prévention des violences et des discriminations

Sensibiliser les futurs animateurs aux risques de violences et de discriminations dans le sport

Savoir identifier et réagir face à une situation de violence, de discrimination, ou une incivilité

Prévenir les comportements à risque

Bloc de compétence 3

Conduite de son parcours professionnelle dans le domaine des activités physiques et sportives

3.1 : L'environnement professionnel de l'animateur de loisir sportif

Identifier les acteurs du secteur sportif

Se familiariser avec les principales dispositions législatives et conventionnelles en lien avec son métier

Disposer de la méthodologie nécessaire pour réaliser une veille juridique et réglementaire sur des sujets en lien avec son métier

3.2 : Droit du travail

Se familiariser avec les différents contrats de travail pouvant être proposés à un animateur de loisir sportif

3.3 : Piloter son parcours professionnel

Construire et dynamiser son réseau professionnel

Comprendre quand se former pour rester opérationnel

Durée et date de la formation

Durée : 255h

- Positionnement et test technique : 5h
- Formation en centre de formation : 168h
- Alternance en structure : 80h
- Certification : 2h

Méthode pédagogique

Formation en petit groupe alternant pratique, théorie et stage

Méthode d'évaluation

Certifications constitués de 2 dossiers à présenter sur la structure de stage ainsi que sur une séance d'animation. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Adresse du centre de formation

UFOLEP BFC – 10 rue du Camille Flammarion – 21000 Dijon

Tél : 06.69.29.25.89

Contact : formation@ufolepafc.org

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Responsable pédagogique

Jérôme Lemaitre – 7 rue du Commandant Rivière 58000 Nevers – 06.69.29.25.89